



# Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU ET DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU 11 AVRIL 2018

Présidées par Monsieur Philippe Laurent en présence du directeur général du CSFPT et du directeur général des collectivités locales (DGCL), ces deux réunions ont porté sur les points suivants :

### **Bureau du CSFPT**

Seuls deux textes sont en attente de publication suite à leur passage au CSFPT : le projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2015-579 portant sur le transfert de l'organisation matérielle des élections au Conseil d'administration et aux CRO du CNFPT ainsi qu'au Conseil d'administration des centres de gestion, et le projet de décret abrogeant le dispositif de cessation progressive d'activité.

Pour mémoire, le décret rattachant les éducatrices et éducateurs de jeunes enfants ainsi que les assistant·e·s sociaux éducatifs à la catégorie A et celui fixant la répartition des groupes hiérarchiques en vue des élections du 6 décembre ont été publiés au JO le 16 mars 2018. Ces textes ont l'objet de 2 votes défavorables, souvent unanimes des deux collègues du CSFPT lors de leur présentation le 20 décembre 2017 et 14 février 2018 ... Bel exemple de dialogue social !

En l'absence de projet de texte pour la prochaine séance plénière du 23 mai, celle-ci est donc supprimée, seul le Bureau se réunira ce jour.

La thématique concernant l'avenir des retraites dans la Fonction publique territoriale étant au cœur des préoccupations du CSFPT, il est envisagé de recueillir les auditions des responsables de la CNRA, de l'IRCANTEC et de l'ERAFP avant l'été.

Les différentes auto-saisines se poursuivent selon l'agenda prévu (formation des ATSEM et des animateur.trice.s en FS 2, filière culturelle en FS 3, groupes de travail sur la reconversion professionnelle, sur la filière sapeurs-pompiers et sur le droit syndical).

La FS1 et la FS5 (présidée par la **FA-FPT**) poursuivent leur auto-saisine sur les emplois aidés et le nouveau dispositif sur les parcours emploi compétences. Ce rapport devrait être présenté lors de la plénière du 4 juillet.



**FA-FPT**

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : [secretariat@fafpt.org](mailto:secretariat@fafpt.org)

Site internet : <http://www.fafpt.org>

Enfin, le Bureau a été informé de la remise du rapport de la FS5 « Vers l'emploi titulaire dans la FPT de la Réunion : une ambition à partager » à Mme la ministre des Outre-mer le 22 mars dernier.

Ce rapport sera également adressé à Monsieur Olivier Serva, député de la Guadeloupe missionné sur les questions de l'accès à l'emploi public en Outre-mer. Dans le même temps, fort de son expérience sur les sujets ultra-marins, le CSFPT apportera une contribution au « Livre bleu Outre-mer » issu des assises des Outre-mer.

Bruno collignon représentait la **FA-FPT** lors de cette réunion de Bureau.

## **Séance plénière**

Deux projets de décrets étaient inscrits à l'ordre du jour.

1°) Le projet de décret relatif au transfert de l'organisation des élections au CNFPT et aux centres de gestion des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements siégeant au sein de leurs instances.

Ce projet vise notamment à ramener l'organisation des élections au niveau de ces instances.

Compte tenu des conséquences financières induites par ce transfert de charges, et de la baisse de la cotisation du CNFPT, la **FA-FPT** s'est abstenue sur ce texte qui a recueilli un avis favorable du CSFPT.

2°) Projet de décret modifiant le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes.

Ce texte vise essentiellement à rapprocher les dispositions statutaires de la Ville de Paris de celles en vigueur au sein de la FPT, notamment en matière disciplinaire et de mise à disposition d'un·e agent·e des administrations parisiennes auprès d'une organisation syndicale.

La **FA-FPT** a déposé 4 amendements conjointement avec d'autres organisations syndicales.

Même si ce texte apporte des réponses satisfaisantes, notamment pour ce qui concerne les mises à dispositions au titre de l'article 100 de la loi n° 84-53, le refus du gouvernement d'améliorer les conditions d'organisation des conseils de discipline a conduit la **FA-FPT** à s'abstenir sur ce texte qui au final n'a pas départagé les avis favorables (7) des avis défavorables (7 également).

Un vœu du CSFPT sollicitant la mise en place d'un dispositif analogue à celui portant sur « la cessation progressive d'activité » a ensuite été approuvé à l'unanimité. L'objectif de ce vœu vise à répondre aux enjeux liés au renouvellement générationnel au sein de la FPT.

Pour conclure cette séance, Mme Hélène Bérenguer, directrice générale adjointe du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) est venue présenter aux membres du CSFPT la situation du FIPHFP, tant du point de vue des actions entreprises au bénéfice des personnes victimes de handicap que de la situation financière du Fonds.

Suite à cette présentation, la **FA-FPT** a réaffirmé ses positions déjà exprimées sur ce sujet à l'issue de la publication des rapports de la Cour de comptes et de la mission IGF - IGAS et de la réunion du 19 mars 2018 \* :

- notre attachement au FIPHFP, à ses missions et à son financement
- la nécessité pour le gouvernement d'évaluer les moyens indispensables à la mise en œuvre de son plan en faveur de l'intégration des personnes handicapées
- l'incohérence du projet de suppression des CHSCT au regard des enjeux liés au handicap
- l'indispensable implication des employeurs territoriaux aux travaux du FIPHFP.

La **FA-FPT** a également rappelé les travaux engagés au sein de la FS5, présidée par la **FA-FPT**, sur le thème des discriminations et inégalités au sein de la FPT, travaux qui traiteront notamment des inégalités et discrimination liées à la notion de handicap.

Pascal Kessler (titulaire), le Docteur André Guenec (expert, membre du FIPHFP) et Bruno Collignon représentaient la **FA-FPT** lors de cette séance.

La prochaine réunion de Bureau aura lieu le 23 mai, la prochaine plénière étant programmée le 13 juin 2018.

**Autonome, progressiste, solidaire, à la FA un autre syndicalisme est possible !**

\* En ligne sur le site de la **FA-FPT**